



La lettre des CCFF et des RCSC

**Bulletin d'information
des Comités Communaux Feux de Forêts
et des Réserves Communales de Sécurité Civile
de l'Hérault**

N° 23 - Décembre 2019



merci

MERCI ! C'est avant tout ce que j'ai sincèrement envie de vous dire, Mesdames et Messieurs les 1200

bénévoles des 37 comités communaux des feux de forêt. Vous qui vous êtes engagés pour protéger notre belle forêt méditerranéenne. Vous qui donnez de votre temps libre pour surveiller les massifs forestiers et les espaces naturels, sensibiliser la population aux risques d'incendies, faire connaître, notamment des plus jeunes les bons gestes de prévention. **MERCI !**

Pour sa part la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM34) est aussi pleinement mobilisée, en lien avec les maires, pour veiller au respect des obligations légales de débroussaillage (OLD), financer des équipements de défense des forêts (points d'eau, tours de guet, pistes...), définir les cartes d'aléa et les plans de prévention des risques, et identifier, pour chaque feu, sa cause et son tracé.

Cet été les forêts de l'Hérault ont encore une fois brûlé : plus de 203 départs de feu et 1210 ha calcinés depuis le

début de l'année. L'importance du débroussaillage a été encore démontrée. C'est aujourd'hui le meilleur moyen pour sécuriser l'intervention des sapeurs-pompiers dans leur lutte contre la propagation du feu et protéger les habitations menacées. La DDTM met d'ailleurs à votre disposition un nouvel outil : une vidéo pédagogique sur les obligations légales de débroussaillage.

Dans un contexte de réchauffement climatique global et de progression des surfaces combustibles dans notre département, le risque incendie de forêt va encore s'accroître dans les prochaines années. Plus que jamais, il convient de s'adapter et d'apprendre à vivre avec ce risque pour s'en protéger efficacement. C'est pourquoi Mesdames et Messieurs les bénévoles, votre relais est précieux et je vous remercie de continuer votre action auprès des particuliers, des populations, des élus et notamment sur les communes les plus à risques.

La protection de la forêt est l'affaire de tous et vous pouvez être assurés du soutien de la DDTM dans votre action.

Matthieu GREGORY
Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer de l'Hérault

Prochaine Assemblée Générale
samedi 4 avril 2020 - salle G. Boude
34830 JACOU





Un ami nous a quitté...

Le Jeudi 10 octobre 2019, un membre du Conseil d'Administration, un AMI, nous a quitté.

Robert GARSON était un homme sans fioritures, il allait droit au

but, il était de parole, droit, et toujours prêt à rendre service.

Au sein de l'Association, il n'a jamais manqué une réunion de Commission, ou de Bureau ou de CA.

Il accompagnait tous les ans, les bénévoles en forma-

tion au SDIS. Avec son ami Thierry, « son frère », il se rendait également tous les ans dans les écoles primaires, sensibiliser les enfants aux risques d'incendies de forêts.

Lorsque nous avons entrepris de grands travaux dans nos locaux à Prades-le-Lez, il a toujours été là pour peindre, casser un mur... Il répondait toujours présent. C'était une belle personne.

Très sincèrement, Robert, tu vas terriblement nous manquer. Je me souviendrai de toi, lorsque nous étions en réunion, tous autour de la table et que tout d'un coup tu sortais de ton silence pour nous dire « Je vais encore me mettre en colère, mais ... », et cela faisait sourire tout le monde, car nous savions que tes colères n'allaient jamais bien loin, une fois que tu avais dit ce que tu pensais.

Chantal CHAPUIS

un nouveau conseil d'administration en 2020

A quoi sert le Conseil d'Administration ?

Le Conseil d'Administration comprend 17 membres élus pour trois ans lors de l'Assemblée Générale (statuts* du 6 avril 2019).

C'est l'instance chargée de diriger l'Association en définissant les orientations principales et en effectuant les choix importants pour la vie de l'Association.

Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres le Bureau de l'Association, c'est-à-dire : le Président, le Vice-président, le Trésorier (+ adjoint) et le Secrétaire (+ adjoint).

Quel est le temps de présence ?

Le Conseil d'Administration se réunit en général trois ou quatre fois dans l'année. La séance dure en moyenne 2h30 et se déroule au siège de l'Association à Prades-le-Lez.

Qui peut être candidat ?

Chaque membre d'un CCFF et /ou d'une RCSC, membre de l'Association et figurant sur la liste transmise par le maire de la commune à l'Association Départementale, peut être candidat. La liste des bénévoles sera arrêtée au 31 décembre 2019.

Comment faire pour être candidat ?

Les lettres de candidature doivent être adressées à l'Association Départementale à Prades-le-Lez par voie postale uniquement et impérativement avant le vendredi 14 février 2020 (cachet de la poste faisant foi). Ne seront pas acceptées les lettres de candidatures par courriel ou déposées dans la boîte à lettres.

Les lettres de candidatures pourront être accompagnées d'une profession de foi.

L'Association confirmera ensuite individuellement la bonne réception des candidatures et organisera une réunion

d'information des candidats administrateurs le samedi 7 mars 2020 à 10h dans ses locaux de Prades-le-Lez.

Conditions d'élection

Les membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale procèdent à une élection à bulletin secret.

Les 17 candidats au Conseil d'Administration obtenant le plus de voix exprimées seront élus.

Organisation des élections

Un mail sera adressé à tous les maires début novembre 2019, leur demandant de bien vouloir procéder à la mise à jour de la liste des bénévoles et de la retourner impérativement à l'Association avant le 31 décembre 2019. A cette date, la liste corrigée sera arrêtée et constituera la liste définitive des votants à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 4 avril 2020. Elle sera consultable au siège de l'Association, dès mi janvier 2020.

L'identité des votants sera établie lors du vote par la présentation de la carte de membre ou d'une pièce d'identité officielle.

Conformément aux statuts de l'Association, les pouvoirs seront acceptés au sein d'un même CCFF et/ou RCSC, dans la limite de TROIS par bénévole (statuts du 6 avril 2019). Ces pouvoirs devront être accompagnés d'une photocopie de la carte de membre ou de la pièce d'identité de celui ou celle qui a donné son pouvoir.

La convocation à l'Assemblée Générale vous sera adressée par mail début mars 2020, elle sera accompagnée de la liste des candidats à l'élection au Conseil d'Administration et du règlement de vote.

Le nouveau Conseil d'Administration élu se réunira sous 10 jours maximum, et procédera à la mise en place du Bureau de l'Association.

Il élira également les différents Responsables des Commissions de travail, parmi les nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2019 a validé cette organisation

* Les statuts de l'Association validés le 06.04.2019 sont consultables sur notre site internet : www.adccff34.org



mesdames les maires ont la parole...



Le CCFF de **BUZIGNARGUES** est mutualisé avec la commune de GALARGUES. Cette dernière assure les relations quotidiennes avec cette structure. M^{me} ROUVIÈRE-ESPOSITO, maire de Buzignargues, pense pouvoir dire que ces rapports sont cordiaux. Le CCFF a trouvé progressivement sa place dans le paysage communal. Il joue un rôle essentiel de prévention dans nos villages et travaille en étroite collaboration avec les services du SDIS34. L'Association départementale, quant à elle, joue un rôle fondamental de coordination, d'animation et de soutien de l'ensemble des CCFF.

M^{me} ROUVIÈRE-ESPOSITO, maire de Buzignargues



Madame OLLIER estime qu'un CCFF dans une commune, est une vraie nécessité.

M^{me} Ollier me confie que le milieu du CCFF est très masculin, cependant au cours de ses patrouilles, elle a reçu un très bon accueil des autres bénévoles. M^{me}

Ollier a donné la responsabilité du CCFF de **MURLES** à M. Riguet son adjoint, Commandant au SDIS 34.

Propos recueillis par C. Chapuis, au téléphone, mi -septembre 2019.



A **MURVIEL-LES-MONTPPELLIER**, commune particulièrement boisée, la prévention des feux de forêt a depuis quatre ans uni de très nombreux bénévoles autour d'une formidable dynamique citoyenne. La relance du CCFF a montré combien de nombreux habitants sont attachés à la préservation de leur environnement. Les tristes évènements que le Languedoc a connu cet année, avec un printemps et un été particulièrement secs, nous ont une fois de plus rappelé combien population et paysages sont fragiles face au risque de feux de forêts.

Nous sommes persuadés que la présence remarquée des hommes et

femmes orange sur le territoire a contribué à ce que nous soyons épargnés, jusqu'à présent.

De nombreuses femmes prennent leur part, elles sont presque aussi nombreuses au comité que les hommes, et sont bien actives ! Outre les bénévoles, des élues se sont également jointes au comité.

Merci à elles, à tous les membres du comité et à leur animateur, la collectivité leur est grandement reconnaissante !

M^{me} TOUZARD, maire de Murviel-lès-Montpellier



« Lorsqu'en 2016, un appel a été lancé dans le journal municipal pour inviter les Saint-Gillois à rejoindre la Réserve Communale de Sécurité Civile, une vingtaine de personnes ont dès les jours suivants accepté d'intégrer ce dispositif. Essentielle au soutien des

sinistrés et au rétablissement des conditions normales en cas d'intempérie majeur, la RCSC de **SAINT-GÉLY-DU-FESC** a montré lors du sévère épisode neigeux de mars 2018, que l'on pouvait compter sur ses membres.

A l'été 2018, quand ces bénévoles ont été contactés pour savoir s'ils étaient prêts à se mobiliser également pour prévenir et lutter contre les feux de forêt, c'est une réponse favorable spontanée et quasi unanime qui a été recueillie.

Depuis deux saisons, ces hommes et ces femmes sont sur le terrain par équipe de 2 chaque samedi, dimanche et jours fériés de début juillet à mi-septembre pour s'assurer qu'aucun départ de feu n'est à déplorer. Cette année, ils étaient aussi présents à la Journée des associations pour faire connaître leur action et sensibiliser le public. Bénéficiant de l'appui de l'ADCCFF, ils ont aussi pris de leur temps pour suivre des formations spécifiques et participer aux assemblées. Leur engagement montre que l'implication citoyenne à Saint-Gély-du-Fesc n'attend en définitive que d'être suscitée. »

M^{me} LERNOUT, Maire de Saint-Gély-du-Fesc

paul yadouz

Paul YADOUZ est bénévole au CCFF et à la RCSC de Murviel-les-Montpellier.

Il est également bénévole à la Protection Civile de l'Hérault.



En 2018, Paul a proposé à l'Association de mettre son énergie et son carnet d'adresses, à notre service. Nous lui avons établi une liste, non exhaustive, de matériel nécessaires aux CCFF et/ou RCSC. Fin 2018, l'Association a eu le plaisir d'apprendre que 3 sociétés (KAR-

CHER, EILHEM, et NUMATIC), nous donnaient du matériel.

Nous avons donc reçu 7 très gros aspirateurs pour eaux chargées, 10 tronçonneuses, 10 vide-caves et 27 aspirateurs, que nous avons immédiatement redistribués, selon des critères décidés en Bureau. Un exemplaire de chaque matériel étant gardé à l'Association pour un prêt éventuel, si nécessaire.

Un très grand merci à Paul.

Et, également, un très grand merci aux Etablissements KARCHER, EILHEM, et NUMATIC.





PROGRAMME FORMATIONS 2020

Nouveaux bénévoles

Lieu : locaux ADCCFF34 à Prades-le-Lez.
Information du fonctionnement des CCFF, RCSC et de l' ADCCFF34
1/2 journée (14h30-17h), le **samedi 11 janvier**

MODULE 1 - Lieu : SDIS de Vailhauquès.
Formation générale de base et place des CCFF.
Formateur : SDIS
1 journée (8h30-17h), le **samedi 18 janvier**

MODULE 2 - Lieu : SDIS de Vailhauquès.
Initiation à la topographie : formation théorique. Formateur : SDIS. 1/2 journée (8h30-12h), soit le **samedi 25 janvier**, soit le **samedi 01 février**.

MODULE 3 - Lieu : Prades-le-Lez.
Débroussaillage, emploi du feu.

Intervenant : DDTM
1/2 journée (9h.-12h.) le **jeudi 30 avril**

MODULE 4 - Lieu : Prades-le-Lez.
Emploi des moyens radio.
Intervenants : ADCCFF34-RCSC
1/2 journée (9h-12h.), soit le **samedi 30 mai**

Risque inondation
Lieu : SDIS de Vailhauquès.
Formateur : SDIS
1/2 journée (8h30-12h) soit le **samedi 28 mars**, soit le **25 avril**

PSC1 Lieu : SDIS de Vailhauquès.
Prévention Secours Civiques et initiation à l'utilisation du défibrillateur.
Formateur : SDIS
1 journée (8h30-17h30)
soit le **samedi 29 février**
soit le **samedi 07 mars**
soit le **samedi 14 mars**
soit le **samedi 21 mars**

Inscriptions :
auprès de vos animateurs
ou directement au secrétariat de l'association
04 67 59 77 17
ou **adccff34@gmail.com**
impérativement avant le 03 janvier 2020

radio, procédure d'appel et utilisation matériel

Une expérimentation mise en place cette dernière saison « risques feux de forêts »

En plus de la procédure habituelle des appels radio, il vous a été demandé, dans un but sécuritaire et de confidentialité, d'annoncer votre identifiant (numéro de votre carte de membre) D'où la nécessité absolue de l'avoir sur soi.

Devant les résultats positifs et votre large participation volontaire, après quelques ajustements nécessaires, cette opération deviendra définitive en 2020, dans le protocole des appels radio.

Autre sujet, l'ADCCFF34-RCSC met à disposition des CCFF du matériel radio, pour l'accomplissement de vos missions. Bien que professionnel ce matériel n'en demeure pas moins fragile. Nous constatons de plus en plus de retour d'appareils ou accessoires défectueux. Il vous est suggéré donc de bien vouloir apporter le plus grand soin à ce matériel, qui représente un certain coût, dans les investissements de l'association.

Merci de votre implication au sein de vos CCFF respectifs.

Guy Gleizes

Vice-Président, responsable Commission Matériel



Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault (ADCCFF34-RCSC)

- Bureaux : 8, ZA les Baronnes ● 34730 Prades-le-Lez ● Tél. 04 67 59 77 17 ● Courriel : adccff34@gmail.com ● Site internet : www.adccff34.org
- Responsable de publication : Chantal Chapuis ● Réalisation : adccff34-rcsc ● Impression : Imp'Act Imprimerie

